



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 03 FEVRIER 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 24 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-02-2022/019

Objet : Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – Avis sur le diagnostic présenté et la suite de la démarche proposée - Validation de la composition du comité de pilotage.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARECHAL, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZEROT, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que CAP Nord Martinique ainsi que les 2 autres EPCI de Martinique ont sollicité et ont obtenu un accord de principe de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour un accompagnement en vue de la rédaction et la réalisation de leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Cette action est prise en charge en totalité par l'ANCT qui a retenu pour le mettre en œuvre deux cabinets : le Cabinet FORS et le Cabinet ESPELIA. Le coût total de l'action est de 41 148 € TTC sans contrepartie financière pour CAP Nord Martinique ;

Considérant que lors de sa réunion du 16 décembre 2021, le Bureau Communautaire a validé l'adhésion de CAP Nord Martinique à ce dispositif ;

Considérant que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ne s'accompagne pas de l'attribution d'une enveloppe de crédits définie à l'avance. En effet, l'ensemble des subventions de l'État aux collectivités territoriales est mobilisable pour financer les projets inscrits au CRTE ;

Considérant que dans sa circulaire n° 6322/5G du 4 janvier 2022, le Premier ministre rappelle que ce contrat devient désormais le cadre de déclinaison de droit commun des différentes politiques publiques territorialisées.

L'attribution des subventions d'investissement de l'État à compter de l'année 2022, en application de l'instruction annuelle relatives à la composition et règles d'emploi des dotations d'investissement, s'appréciera en cohérence avec le projet de territoire de chaque CRTE ;

Considérant que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) entre l'État et CAP Nord Martinique doit permettre pour le territoire du Nord de travailler à :

- Une vision collective, partagée et prospective portée par le CRTE, élaborée à partir d'un projet de territoire à formaliser, et permettant la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (État, EPCI, Collectivités locales, institutions, acteurs socioéconomiques et habitants, ...)
- Une simplification des relations avec les partenaires impliqués du territoire et des territoires voisins ;
- Une coordination des différentes sources de financement existantes et à venir, permettant d'aboutir ainsi à une meilleure visibilité et gestion des programmes et contrats correspondants ;

Considérant que l'élaboration de ce CRTE servira également à la formalisation du projet de territoire.

Ce contrat permet à la collectivité et au territoire de bénéficier d'un accompagnement permettant d'optimiser l'évaluation des politiques publiques en s'appuyant sur une mutualisation des réflexions et analyses pour :

- Actualiser le diagnostic territorial au regard des données les plus récentes ;
- Evaluer les différents dispositifs et programmes mis en œuvre au sein de la collectivité ;
- Porter aux Élus des éléments de contexte formels ;

- Mettre en synergie les différentes orientations émanant de la commande politique pour aboutir à des projets conçus pour traiter les problématiques identifiées. Ceux-ci répondant à toutes les exigences méthodologiques permettant d'en mesurer la pertinence et l'impact : objectifs, indicateurs, outils de suivi et de pilotage ;

Considérant qu'il est apparu essentiel, pour être en adéquation avec les attentes politiques émanant de CAP Nord Martinique, que l'enjeu pour le CRTE est de combiner le court et le long terme et mobiliser une stratégie pour mettre en œuvre des politiques publiques lisibles en termes de résultats et d'impact sur le territoire. Pour ce faire, pourraient être identifiées des problématiques concrètes par sous territoires qui n'occulteraient pas cependant la prise en compte des priorités à l'échelle globale du Nord. L'accent a été mis sur la nécessité de ne pas cliver les différents sous territoires mais de mettre en place des actions dynamiques produisant des effets leviers en termes de dynamisation de secteurs et de revitalisation du territoire par le biais de l'économie, de la création d'emplois, de l'amélioration du cadre de vie

Considérant que le CRTE ne se limite pas à l'accompagnement des projets en lien avec les compétences de l'EPCI mais concerne toute opération qui répond aux besoins de développement identifiés sur le territoire et dans une perspective de long terme ;

Considérant l'ingénierie déployée en synergie avec les services de l'EPCI dans les différents aspects :

- Pilotage et méthodologie de pilotage
- Identification des enjeux
- Recherche de financements
- Formalisation des axes prioritaires par les politiques pour un soutien de leur politique publique
- Création et développement des outils de suivi ;

Cette offre semble particulièrement opportune eu égard à la démarche d'évaluation des politiques publiques initiée au sein de CAP Nord Martinique.

Le recensement des projets en cours a laissé voir des points d'alerte qui trouveraient des réponses dans l'ingénierie portée par le CRTE. Celle-ci se concevrait comme un partenariat permettant à la collectivité de demeurer actrice de ses choix tout en bénéficiant d'un accompagnement pour la mise en œuvre de la démarche ;

Considérant que la composition des différentes instances animant le CRTE est laissée à l'appréciation des partenaires locaux :

Le groupe de travail « Elaboration du CRTE » qui pourrait être composé de représentants de chacune des Commissions thématiques techniques de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique).

Ce groupe de travail œuvrera de décembre 2021 à février 2022 pour contribuer à la formalisation du projet politique de territoire.

Le comité technique coprésidé par les représentants de l'État et de CAP Nord Martinique :

Il est composé, selon les besoins, des services de la collectivité, des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des établissements publics, etc...

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de suivi et de programmation dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.

Le comité de pilotage : (suivi et programmation) : coprésidé par le Préfet ou son représentant, et par le Président de CAP Nord Martinique ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de CAP Nord Martinique, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que des autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE. Ce comité stratégique est, dans la mesure du possible, rapidement élargi aux acteurs qui souhaitent participer à la mise en œuvre et au financement des projets du contrat : les chambres consulaires, les entreprises, les associations représentatives des problématiques évoquées.

Il se réunira à minima une fois par semestre (circulaire du 1er ministre n°6322/5G) pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités de financement ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Il peut proposer d'enrichir le contrat, au gré de l'évolution du projet de territoire, de l'avancement des opérations ou des opportunités de financement proposées par l'État ou d'autres contributeurs.

Au titre de l'évaluation des actions, il mesure, avec l'appui d'indicateurs nationaux et locaux, l'avancement des actions et leurs impacts sur la transition écologique et la cohésion territoriale.

Considérant les différentes dates clés, à savoir :

- **Mardi 25 janvier 2022** : Un point effectué fait ressortir que les premières réunions ont permis :
 - D'échanger autour des différents projets de CAP Nord Martinique en lien avec les compétences de l'EPCI, les axes du PADD, les orientations des Élus ;
 - De préciser les contours du CRTE et les objectifs de ce nouveau mode de contractualisation ;
- **Jeudi 16 décembre 2021** : validation de l'adhésion de CAP Nord Martinique en Bureau Communautaire ;
- **Lundi 20 décembre 2021** : séance de travail entre les différents services de CAP Nord Martinique pour présenter la démarche et collecter la matière disponible et contribuer à la formalisation du projet politique de territoire, finaliser les thématiques et orientations stratégiques souhaitables dans le CRTE ;
- **Jeudi 30 décembre 2021** : signature du protocole d'initialisation par CAP Nord Martinique ;
- **Vendredi 31 décembre 2021** : signature du protocole d'initialisation par le Préfet ;
- **Mercredi 5 janvier 2022** - Réception dématérialisée du protocole signé ;
- **Jeudi 6 janvier 2022** : réunion d'analyse du pré-diagnostic territorial entre les services de l'État, CAP Nord Martinique, le Cabinet FORS désigné pour cette étape ;

- **Mardi 11 janvier 2022** : rencontre avec les services dans le prolongement de la rencontre du 20 décembre avec les Directeur Généraux Adjointes (DGA) et directeurs. Elle s'est étendue aux responsables de services concernés par la démarche ;
- **Mardi 18 janvier 2022** - Une rencontre avec le Président de CAP Nord Martinique a permis de :
 - Présenter le CRTE (objectifs, gouvernance, étapes...) ;
 - Faire un point sur les priorités retenues par les Élus ;
 - Rendre compte de notre état d'avancement dans la démarche.
- **Jeudi 20 janvier 2022** – Présentation de l'état des lieux au Conseil Communautaire. Le principe de la constitution du comité de pilotage y a été acté. Ce dernier pourrait être composé comme suit :
 - Président de CAP Nord Martinique ou son représentant, et autres Élus communautaires désignés par le Président ;
 - Préfet ou son représentant ;
 - Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CAP Nord Martinique a indiqué à la CTM l'intérêt pour cette dernière de participer à ce dispositif, la réponse est attendue) ou son représentant ;
 - Services de l'Etat (à désigner par le Préfet) ;
 - Services de CAP Nord Martinique (à désigner par le Président).
- **Du lundi 24 janvier 2022 au 28 janvier 2022** déroulement des ateliers conduits par le cabinet FORS et les différentes Directions Générales Adjointes et Directions.
- **Jeudi 27 janvier 2022** - Un échange entre le Président de l'EPCI accompagné de quelques Élus et du cabinet FORS a permis de finaliser les thématiques et orientations stratégiques qui pourront être développées dans le CRTE.

Considérant que l'ensemble de ces premiers travaux est partagé avec les Élus du Bureau Communautaire lors de la présentation du diagnostic territorial et de la démarche par le cabinet FORS ce 3 février 2022. Les échanges tant sur le fond que sur la forme du rendu amèneront le 1^{er} pré-diagnostic transmis par le Cabinet. Un nouveau document prenant en compte les orientations exprimées sera produit par le Cabinet FORS qui le transmettra à CAP Nord Martinique via la préfecture ;

Considérant que la rencontre entre les Élus (Bureau Communautaire ou Conseil Communautaire) et le Cabinet, initialement envisagée le 17 février 2022, se tient au sein du Bureau Communautaire du 3 février 2022 compte tenu du contexte sanitaire actuel. Cette rencontre doit permettre :

- D'affiner la présentation du CRTE (objectifs, gouvernance, étapes...) ;
- D'exprimer les priorités exprimées par la collectivité ;
- De traduire celles-ci de manière opérationnelle dans le cadre du CRTE.

Considérant la signature du CRTE prévue pour la fin du mois de mars 2022 si le contexte électoral n'entraîne pas de modification du calendrier ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'émettre un avis favorable sur le diagnostic territorial et la suite de la démarche proposée.

Article 2 :

De valider la composition du comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) comme suit :

- Président de CAP Nord Martinique ou son représentant, et autres Élus communautaires désignés par le Président ;
- Préfet ou son représentant ;
- Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), sous réserve de son acceptation, ou son représentant ;
- Services de l'Etat (à désigner par le préfet) ;
- Services de CAP Nord Martinique (à désigner par le Président).
- Représentants des chambres consulaires
- Représentants d'entreprises en fonction des problématiques évoquées
- Représentants d'associations du territoire représentatives des problématiques étudiées.

Article 3 :

De valider la composition du comité technique du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) comme suit :

- Président de CAP Nord Martinique ou son représentant, et autres Élus communautaires désignés par le Président ;
- Préfet ou son représentant ;
- Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), sous réserve de son acceptation, ou son représentant ;
- Services de l'Etat (à désigner par le préfet) ;
- Services de CAP Nord Martinique (à désigner par le Président).

Article 4:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 février 2022

Le Président

Bruno Nestor

